

LA MOBILITÉ DE DEMAIN : SE DÉPLACER AUTREMENT

Septembre 2017

Sommaire

LA MOBILITE AUJOURD'HUI.....	2
DES NOUVELLES SOLUTIONS POUR LA MOBILITÉ DURABLE	3
Pour les particuliers, des solutions qui font leurs preuves	3
Les Territoires s'engagent pour favoriser une mobilite durable	6
La filière des transports et de la logistique s'engage !.....	7
LA MOBILITE DE DEMAIN.....	9
Favoriser l'innovation durable des transports.....	9
Développer les carburants alternatifs.....	10
Créer de nouvelles façons d'innover.....	11
Soutenir la mobilité inclusive	11
POUR ALLER PLUS LOIN	12

LA MOBILITE AUJOURD'HUI

Etat des lieux

La mobilité est un défi qui relève de la santé publique, de la protection de l'environnement et de l'urbanisme. Cependant, la problématique est complexe : comment réussir à assurer la circulation des biens et des personnes tout en réduisant les nuisances liées au trafic automobile ?

Ces dernières décennies, l'accroissement général des trafics s'est largement porté sur le transport routier au détriment d'autres modes moins consommateurs d'énergie et moins polluants, comme le ferroviaire et le fluvial.

Réduire le transport routier et repenser nos déplacements est donc un enjeu essentiel aujourd'hui.

La mobilité en quelques chiffres

Un enjeu environnemental

- Le secteur des transports est aujourd'hui au **premier rang** des responsables des émissions de CO₂.
- **56% des émissions françaises d'azote (NOx)** sont émises par le secteur du transport routier (chiffres 2015), ces émissions proviennent à 96% des véhicules Diesel.

39% des émissions de CO₂
33% de la consommation
d'énergie finale en France

Un enjeu de santé publique

- L'exposition à la pollution de l'air contribue au développement de maladies chroniques (cardiovasculaires, respiratoires, neurologiques) et de cancers.
- Elle favorise également des troubles de la reproduction et du développement de l'enfant. Elle aggrave aussi les symptômes de maladies chez des personnes souffrant de pathologies chroniques.
- En France l'exposition aux seules particules fines est à l'origine de **48 000 décès prématurés chaque année.**

90 % des citoyens européens
sont exposés à des niveaux
de pollution jugés nuisibles
pour la santé selon les
valeurs guides de l'OMS

Un enjeu économique et social

- En France, **sept millions de personnes** en âge de travailler sont affectées par un problème de mobilité, qui peut constituer un obstacle majeur dans le maintien ou l'accès à l'emploi.
- Plus de **90% des carburants** utilisés dans le transport en France sont issus du pétrole.
- Réduire leur utilisation permettrait de baisser la facture énergétique de la France pour le pétrole, qui s'élève à **32 milliards d'euros en 2015.**

Les coûts de santé liés
à la pollution
atmosphérique
représentent entre **20
et 30 milliards d'€** en
France chaque année

Pour repenser notre mobilité, l'ADEME agit en faveur de solutions de mobilité plus durables et porteuses de croissance. Elle mène de nombreuses actions pour :

- **soutenir le développement des véhicules** moins consommateurs et moins polluants ;
- **contribuer à une organisation durable** des systèmes de transport ;
- **modifier les comportements** : renforcer l'usage des services à la mobilité, le recours aux modes actifs, aux transports collectifs et aux véhicules propres.

DES NOUVELLES SOLUTIONS POUR LA MOBILITÉ DURABLE

La France s'est engagée à réduire de 20 % les émissions de CO₂ du secteur Transport d'ici 2020. Du coût du carburant au temps passé dans les bouchons en passant par la pollution de l'air... les raisons ne manquent pas pour se déplacer autrement qu'en voiture. Aujourd'hui, outre le vélo et la marche, des solutions existent pour diminuer l'usage individuel de la voiture, développer les services de mobilité (covoiturage, autopartage) et l'utilisation des moyens de transports collectifs (bus, tramways, autocars, trains).

Pour les particuliers, des solutions qui font leurs preuves

LES MODES ACTIFS : LA MARCHÉ ET LE VÉLO

La marche et le vélo sont à la fois économiques et écologiques, puisqu'ils ne consomment pas d'autre énergie que la nôtre !

Les zones piétonnières et les « zones de rencontres » (limitation de vitesse des véhicules à 20 km/h) sont de plus en plus nombreuses en ville.

Rapide, pratique, peu coûteux, bon pour la santé... **le vélo est le mode le plus rapide en ville à l'heure de pointe !**

Pour encourager les trajets domicile-travail à vélo, une [indemnité kilométrique vélo](#) de **25 centimes d'euro par kilomètre** peut être proposée par les employeurs. On constate qu'elle fonctionne très bien dans les entreprises qui l'accordent. Le nombre de cyclistes y est rapidement multiplié par deux. Au bout d'un an, on note même **une augmentation de l'usage du vélo de 125 % !**

Enfin, **les grandes métropoles, mais aussi les agglomérations de taille moyenne, ou encore les territoires moins denses développent de plus en plus de services pour faciliter l'usage du vélo** (vélos en libre-service, location longue durée, zones de stationnement dans les gares...). L'ADEME a montré que ces services permettent aux utilisateurs de réduire leur utilisation de la voiture, et **d'économiser entre 140 et 550 kg de CO₂ par an.**

Le développement des services vélo permettrait de créer **3500 emplois directs** et **45 millions d'€ de chiffre d'affaires**

➔ Pour tout savoir sur les [résultats de l'étude de l'ADEME sur les services vélos](#)

Avec la location d'un vélo classique à l'année, les bénéfices individuels sont importants :





Zoom : le bonus vélo électrique

L'assistance électrique implique une augmentation importante de la portée des déplacements à vélo : **la distance moyenne pour se rendre au travail est de 7,6 km pour un vélo à assistance électrique (VAE) contre 3,4 km pour un vélo classique.** Les services liés aux VAE, comme l'aide à l'achat ou la location longue durée, permettent de diminuer l'usage de la voiture : **entre 640 km et 1400 km en voiture sont évités par usager en moyenne par an.**

Pour favoriser l'achat d'un VAE, l'Etat a mis en place un « bonus vélo à assistance électrique », distribué sous forme d'une aide d'un montant maximum de 200€.

Pour en savoir plus sur les [démarches du bonus VAE](#)

LIMITER SON IMPACT EN VOITURE

Dans l'optique d'adopter une démarche durable, **l'idéal est d'utiliser le moins possible votre voiture.** Cependant, si les éléments vous contraignent, faire le bon choix de véhicule, bien l'entretenir, et **adopter une écoconduite** sont autant d'éléments à avoir à l'esprit pour limiter son impact environnemental.



Le « [Car labelling](#) », élaboré par l'ADEME, aide les particuliers à choisir un véhicule moins consommateur de carburant et moins émetteur de CO₂. Il permet d'établir un état des lieux du marché français. L'outil d'aide à la décision « Car labelling », disponible en ligne, permet de comparer les véhicules sur la base du bonus écologique, des consommations d'énergie, des rejets de CO₂ et de de polluants.

Pour inciter les acheteurs à s'orienter vers les voitures particulières neuves émettant peu de CO₂, l'Etat a établi en 2007 un [bonus écologique](#). En 2017, vous pouvez bénéficier de cette prime pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides non Diesel, émettant plus de 60g de CO₂/km et dont le moteur électrique présente une puissance sur 30 minutes inférieure à 10KW. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les véhicules à 2 ou 3 roues et les quadricycles électriques d'une puissance moteur supérieure ou égale à 3kW peuvent aussi bénéficier d'un bonus !



La vignette CRIT'Air

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les particuliers peuvent commander [la vignette écologique Crit'Air](#) pour leur voiture ou leur deux-roues. En fonction de la couleur de votre vignette et des règles dictées par la municipalité, plusieurs avantages en découlent comme :

- Bénéficier de modalités de stationnement favorables ;
- Obtenir des conditions de circulation privilégiées ;
- Circuler dans des zones à circulation restreinte (ZCR).



Entretien son véhicule demande le **respect des opérations à réaliser, consignées dans le carnet d'entretien du véhicule et d'en respecter les fréquences**. Ainsi le capital sécurité sera conservé, les consommations maîtrisées et les nuisances diminuées.

Aussi, il **faut faire attention à sa conduite** : conduire en souple, rouler à vitesse modérée, anticiper le freinage... sont autant de bons réflexes à garder à l'esprit. Cela représente une source d'économie en termes d'usure et de consommation énergétique du véhicule.

→ Pour en savoir plus sur [l'écoconduite](#)

S'INITIER AUX NOUVELLES PRATIQUES ET AUX SERVICES INNOVANTS

Face à l'augmentation des prix du pétrole, à l'étalement urbain et aux politiques de restriction de la voiture individuelle, de nouveaux services comme **l'autopartage et le covoiturage** séduisent de plus en plus les particuliers et se développent en France :



L'autopartage est un service de mise à disposition de voitures pour une courte durée répondant à un véritable besoin : 70% des trajets effectués par ce moyen ne pourraient pas être faits autrement qu'en voiture. D'après l'Enquête Nationale Autopartage financée par l'ADEME, l'autopartage permet :

- **La diminution du nombre de km effectués en voiture de 41% pour chaque usager.**
- Le recours plus important à la marche à pied (30%), au vélo (29%), aux transports collectifs (25%).

→ Pour en savoir plus, [l'enquête nationale sur l'autopartage](#)



Le covoiturage est « *l'utilisation en commun d'un véhicule par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte* ».

Le covoiturage domicile-travail permet des économies d'énergie et agit contre le réchauffement climatique en limitant les émissions de CO₂. Il a une influence positive sur la santé publique, en réduisant également l'exposition aux émissions nocives polluantes et au bruit.

En développant des solutions de covoiturage, les employeurs réduisent le budget déplacements de leurs salariés et les aident à améliorer leur pouvoir d'achat. Ils arrivent également plus détendus au travail et l'effet est bénéfique dans leurs relations avec leurs collègues. Le covoiturage **représente aujourd'hui 3% des trajets domicile-travail et présente un potentiel de progression très important.**

→ Pour en savoir plus sur [le développement du covoiturage régulier de courte et moyenne distance](#)

LES TRANSPORTS EN COMMUN : BUS, TRAMWAY ET METRO

Bus, cars, trams, métro, trains sont moins chers qu'une voiture utilisée en solo. Les transports collectifs se modernisent et s'adaptent à nos besoins.

Les bus émettent peu de CO₂ par passager, surtout ceux fonctionnant au GNV (gaz naturel véhicule), aux biocarburants (diester, etc.), au GPL (gaz de pétrole liquéfié) ou à l'électricité. Un bus peut

transporter en passagers l'équivalent de **40 à 50 voitures**. Pour un même trajet, on consomme en bus 40 % d'énergie en moins et on émet 35 % de CO₂ en moins qu'en voiture.

Une rame de tramway transporte à peu près **l'équivalent en passagers de 170 voitures**. Un passager du métro consomme environ 14 fois moins d'énergie qu'en utilisant sa voiture.

Pour aider les particuliers, l'ADEME a créé l'outil en ligne [Ecodéplacement](#), qui compare les moyens de transport et oriente l'usager vers le mode de transport le plus efficace !



Les Territoires s'engagent pour favoriser une mobilité durable

Par leurs actions et leurs choix en matière d'équipements, d'aménagement et d'urbanisme, les collectivités contribuent fortement au développement d'une mobilité durable avec la diminution de la consommation d'énergie, la réduction du bruit et l'amélioration de la qualité de l'air.

Avec une **planification de la mobilité sur le territoire**, des **incitations fréquentes** à des modes de transport peu polluants au travers de la commande publique, mais aussi en faisant **le choix de véhicules moins polluants pour leur propre flotte**, les collectivités ont les moyens pour adopter une démarche exemplaire.

Afin d'encourager les usagers à pratiquer des déplacements plus écologiques et économiques, et de faire la promotion de leurs actions de transports et de mobilité innovants, les collectivités profitent de la **Semaine européenne de la mobilité** pour lancer de nouveaux projets.

Dans ce cadre, plusieurs « **Challenges de la mobilité** » sont organisés à travers la France à destination des salariés des entreprises, des administrations, des associations... Leur défi : se déplacer autrement qu'en voiture pendant un ou plusieurs jours et comptabiliser le nombre de kilomètres ainsi parcourus.



ZOOM SUR LA BRETAGNE

« UN WEEK-END SANS MA VOITURE »

La mobilité durable est à l'honneur en Bretagne qui, accompagnée par l'ADEME, a lancé en mars 2017, la possibilité pour l'ensemble des voyageurs de vivre un séjour touristique dans une démarche de développement durable.

Ce projet innovant est à l'échelle de toute la région : séjours clé en main ou simples suggestions de séjour, le territoire a pensé à l'ensemble des moyens pour faciliter les déplacements des voyageurs, sans voiture. Tous les séjours sont réunis sur le site internet : <http://www.tourismebretagne.com/s-inspirer/en-bretagne-sans-ma-voiture>



Pour mettre en œuvre des politiques intégrées, l'ADEME accompagne les collectivités locales afin de :

- **Favoriser** la cohérence entre mobilité, urbanisme et qualité de l'air et entre les différents documents de planification ;
- **S'investir** sur la problématique de la mobilité, à mobiliser les acteurs locaux et à faire émerger des projets cohérents et coordonnés ;
- **Soutenir** les personnes en situation de précarité.



L'ADEME valorise le développement des modes actifs qui a pour ambition de diminuer les consommations d'énergie et les émissions de GES.

[Cette brochure](#) apporte des **retours d'expérience en Pays de la Loire** afin d'aider les collectivités à mettre en œuvre des politiques de développement des modes actifs sur leur territoire.

La filière des transports et de la logistique s'engage !

Le secteur des transports, notamment routier, est fortement responsable de l'accroissement de la consommation d'énergie en France et des émissions de polluants et des gaz à effet de serre (GES). Dans les années à venir, l'objectif est de réduire les volumes de trafic et de favoriser un report des trafics routiers vers les modes ferroviaire, fluvial ou le transport collectif.

Dans ce cadre, l'ADEME a développé différents dispositifs pour permettre aux entreprises du secteur de s'engager dans des démarches d'amélioration de leur performance environnementale.

POUR LES TRANSPORTEURS



Le dispositif Objectif CO₂, co-construit avec des représentants de la profession des transporteurs et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, conjugue deux démarches complémentaires :

- **Une démarche de progrès** qui s'appuie sur une charte d'engagement volontaire initiée en 2008.
- **Une démarche de performance**, à travers un **label**, qui permet aux entreprises de transport les plus vertueuses d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de performance énergétique et environnementale.

*Quelques chiffres : Plus de **1 300 entreprises du transport routier** se sont déjà engagées dans une charte Objectif CO₂, ce qui représente **20% de la flotte française**. **1,6 million de tonnes de CO₂** ont été évitées et les entreprises témoignent bénéficier d'un impact économique. A ce jour, **208 entreprises** ont par ailleurs obtenu le label CO₂.*

➔ *Pour en savoir plus sur [Objectif CO₂](#)*

POUR LES CHARGEURS



Le dispositif FRET21, co-construit par L'ADEME et l'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de Fret) est destiné aux chargeurs (industriels, distributeurs...) et vise à leur permettre de **réduire les émissions de GES générées par les transports de marchandises liés à leur activité**.

Il incite les chargeurs à intégrer les transports dans leur stratégie de développement durable au travers de :

- La quantification de l'impact environnemental de leurs transports,
- La mise en œuvre d'actions de réduction de leurs émissions,
- Le suivi annuel de ces actions de réduction par rapport à un objectif chiffré.

*Quelques chiffres : A travers Fret21, l'ADEME vise les chargeurs qui sont un maillon essentiel de la chaîne logistique. Depuis sa création en 2015, **14 entreprises** se sont engagées dans le dispositif ce qui représente **80 000 tonnes de CO₂** économisées par an.*

➔ *Pour en savoir plus sur [FRET21](#)*

POUR LA LOGISTIQUE URBAINE

L'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire travaillent sur le développement du **cadre national** pour les **chartes de logistique urbaine durable**. Il encourage la signature de chartes locales pour une logistique durable en ville sur la base du volontariat, grâce à la **concertation entre les acteurs impliqués** et la **prise d'engagements et d'objectifs** de résultats.

Le cadre national donne des principes qui pourront être déclinés localement afin de **s'adapter au mieux aux spécificités** géographiques, environnementales et aux nécessités du développement économique des territoires concernés.

Il est accompagné d'une « **boîte à outils** » à **l'attention des collectivités** et des acteurs concernés souhaitant s'engager dans l'élaboration de chartes locales pour une logistique urbaine durable. Les chartes locales portent sur la mise en œuvre d'actions concernant les collectivités, les transporteurs, livreurs et logisticiens.

Quelques chiffres : Les outils du cadre national pour les chartes de logistique urbaine sont en cours d'expérimentation durant l'année 2017 auprès de 6 collectivités territoriales volontaires : Montpellier Méditerranée Métropole, la Métropole Européenne de Lille, la ville de Dieppe, la ville de Vitrolles et les communautés d'agglomération du Pays de Lérins (Cannes) et du Pays de Grasse.

➔ Pour en savoir plus sur [le cadre national pour les chartes de logistique urbaine](#)

LA MOBILITE DE DEMAIN

Favoriser l'innovation durable des transports

Dans le domaine des transports et de la mobilité, **l'ADEME poursuit son accompagnement auprès des industriels** pour expérimenter des technologies ou solutions organisationnelles nouvelles.

A travers le **Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**, l'ADEME finance des projets innovants de toutes tailles pour faire émerger ou développer les filières industrielles de demain, notamment dans le domaine des véhicules du futur.

Pour ce faire, l'ADEME a lancé en mars 2017 la nouvelle édition de l'Initiative PME « Véhicules et transports du futur ». **Cet appel à projets permet d'accompagner et de renforcer la capacité d'innovation des PME dans les secteurs des transports routiers, ferroviaires, maritimes et fluviaux.**

En complément du PIA, l'ADEME accompagne des initiatives pour développer de nouvelles mobilités et améliorer les connaissances des impacts des modes de transport dans le cadre des appels à projets transversaux CORTEA et APRED, AACT'AIR ainsi que dans le cadre du Fonds unique interministériel.



Dans le cadre du PIA, l'ADEME est l'opérateur en charge de l'innovation pour accélérer la transition écologique. **1,15 milliard d'euros sont dédiés à la thématique « Véhicules et transports du futur »**

Appel à Projets de Recherche Energie Durable (APRED)

L'appel à projets transversal APRED comporte une thématique « Transport » autour des axes suivants :

- Valorisation des pertes énergétiques liées au fonctionnement des véhicules terrestres (frottements, freinage, écoulements, dissipation d'énergie thermique...).
- Elaboration des guides méthodologiques et/ou outils d'aide à la décision relatifs au besoin de développement d'infrastructure de recharge sur un territoire (EPCI, collectivité, intercommunalité...).
- Etudes technique, économique et réglementaire sur les possibilités de réutilisation des véhicules, notamment électriques, usagés et/ou de leurs composants dans des applications ciblées servicielles ou partagées
- Analyse des conditions de viabilité environnementale de l'introduction des véhicules électriques en outre-mer.
- Optimisation des ressources énergétiques mobilisées que ce soit pour les usages bâtiment, mobilité et/ou activités industrielles ou tertiaires.



LA PLATEFORME OPTIMOD'LYON

Optimod'Lyon collecte, centralise et traite l'ensemble des données de la mobilité urbaine sur une plateforme unique et crée des services qui facilitent les déplacements et la vie des usagers. Toutes les données du territoire sont centralisées : topologie des réseaux, temps théorique, temps réel, temps prévu à 1h, qualité de l'air...

A partir de ces informations, 3 services sont développés :

1. **La prévision de trafic à 1 heure** : optimiser l'exploitation des réseaux urbains via le système de pilotage des 1 500 carrefours à feux de l'agglomération (CRITER) en anticipant la congestion ; informer l'utilisateur sur les probables conditions de circulation qu'il rencontrera dans 30 mn ou 1 heure.
2. **Une appli mobile tous modes de transports** : disposer à tout moment d'une information tous modes, en temps réel, permettant d'optimiser son trajet en fonction des événements ; conjuguer tous les modes de transports et les offres de services pour organiser son déplacement ; bénéficier de toutes les fonctions associées au GPS.
3. **Un outil d'optimisation des tournées de fret** : informer les conducteurs des conditions de trafic via un outil de guidage sur mobile intégrant la géométrie des voies de circulation, la disponibilité des aires de livraison et les données trafic en temps ; améliorer la gestion des livraisons avec un outil en ligne d'optimisation des tournées.

OPTIMOD'LYON est un projet lauréat du programme d'Investissements d'Avenir.

[Pour en savoir plus sur OPTIMOD'LYON](#)

Développer les carburants alternatifs

Pour l'ADEME, un mix énergétique diversifié permet deux éléments essentiels :

- **Offrir la possibilité d'utiliser chaque énergie ou technologie là où elle est la plus pertinente** en termes environnementaux : par exemple, à l'heure actuelle, le véhicule électrique n'est pas adapté pour un Paris-Marseille, mais un diesel l'est. La meilleure solution reste cependant un train bien rempli !
- **Permettre une grande interaction avec les différents réseaux énergétiques** et ainsi permettre d'intégrer plus d'énergie renouvelable.

Ainsi, l'ADEME considère que, dans l'état actuel des développements technologiques, tous les types de motorisation (électromobilité, GNV, GPL, essence, diesel, hydrogène, etc.) peuvent garder une pertinence, à condition d'être utilisés pour des usages où leur impact environnemental est le plus faible possible.

Mais cette diversification des énergies implique qu'il faut **déployer des infrastructures de recharge adaptées aux usages et besoins**. Par exemple, l'ADEME à travers l'**initiative GNVolontaire** en Auvergne-Rhône-Alpes, aide à structurer la filière du GNV et Bio-GNV en fédérant tous les acteurs de la région et en favorisant les synergies et le partage de bonnes pratiques.



Dans le cadre du PIA, l'ADEME soutient le **déploiement des infrastructures de recharge sur les territoires** : plus de **20 000 points de recharge** seront installés à l'horizon 2018, avec **90% des départements couverts**

Créer de nouvelles façons d'innover



LA FABRIQUE
DES MOBILITÉS

La **Fabrique des Mobilités** est un dispositif de soutien à l'innovation créé par l'ADEME en 2015.

L'objectif est de **soutenir des projets innovants de transports** et de mobilité en leur **facilitant, par exemple, l'accès aux marchés** ou à des territoires d'expérimentations. Une **plateforme** et plusieurs **conférences** permettent aux entrepreneurs de partager leurs expériences, leurs compétences et leurs contacts ainsi que de mettre en commun des ressources.

Plus de **10 communautés sont actives** sur de nombreux domaines : covoiturage, vélo, accessibilité... Une communauté émerge également au Québec. Elle fédère les acteurs du Québec qui œuvrent dans les domaines de la Mobilité en adoptant des stratégies de mutualisation des ressources et d'ouverture.

Les différents acteurs visent à améliorer le fonctionnement de l'écosystème dans son ensemble, en intégrant toutes les parties prenantes : collectivités, laboratoires, écoles, industries, clusters. Tous les évènements et les ressources ouvertes sont accessibles à tout le monde !

→ Pour en savoir plus : <http://lafabriquedesmobilites.fr/>

Soutenir la mobilité inclusive

L'**accès aux moyens et connaissances pour se déplacer** est une condition majeure pour une insertion ou réinsertion sociale. Cette conception est au cœur de la **mobilité inclusive**.

Favoriser une mobilité inclusive consiste à **proposer des solutions de mobilité conçues pour tous et avec tous**, de l'apprentissage du déplacement à sa réalisation. Les catégories de population les plus fragiles sont en particulier concernées : personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...

Le **Laboratoire de la Mobilité Inclusive (LMI)**, dont l'ADEME est membre, associe de grands acteurs de la mobilité - privés, publics, société civile - afin d'analyser les difficultés rencontrées par les personnes les plus fragiles et de proposer des solutions au plus grand nombre. Les membres du Laboratoire s'inscrivent dans une volonté de faire et d'accompagner tous les acteurs qui souhaitent travailler à une mobilité plus inclusive.



Les actions du LMI s'articulent autour de 5 recommandations :

1. Développer un véritable apprentissage de la mobilité en France
2. Simplifier et coordonner les aides à la mobilité
3. Adapter les nouveaux services pour ne pas laisser de côté les personnes les plus fragiles
4. Promouvoir une gouvernance de la mobilité inclusive
5. Favoriser le développement des plateformes de mobilité, outil clé de la mobilité inclusive

→ Pour en savoir plus : <http://www.mobiliteinclusive.com/>

Pour aller plus loin...

L'ADEME accompagne le déploiement de solutions de transports plus durables en guidant les usagers, entreprises et collectivités, au travers de ses outils d'informations téléchargeables sur le site Internet www.ademe.fr

- ➔ **Synthèse « Développement du Covoiturage régulier de courte et moyenne distance ».** Ce document a été réalisé à partir de l'étude conduite en 2015 et du guide complet dressant un état du covoiturage de proximité au niveau national en intégrant les bilans de démarches régionales comme celles du Grand Lyon, de l'Arc Jurassien, ou de Loire - Atlantique. Il s'adresse aux entreprises, collectivités et tout type d'employeurs soucieux de se lancer dans une démarche de covoiturage, en donnant les principaux chiffres et les conseils méthodologiques utiles pour mener à bien une démarche pérenne.
<http://www.ademe.fr/developpement-covoiturage-regulier-courte-moyenne-distance>
- ➔ **Editions annuelles du « Car Labelling ADEME »** pour guider les acheteurs de véhicules neufs : « guide des « consommations de carburant et émissions de CO₂ » et la Brochure Statistique « Evolutions du marché et caractéristiques techniques et environnementales »
<http://www.ademe.fr/consommations-carburant-emissions-co2-vehicules-particuliers-neufs-vendus-france>
- ➔ **Nouvelle édition du Guide du cycliste urbain** coédité avec la Fédération des usagers de la bicyclette
<http://www.ademe.fr/guide-cycliste-urbain>
- ➔ **Fiches de bonnes pratiques de Plans de mobilité : Ils l'ont fait !**
30 Plans de déplacements ont été sélectionnés en 2015 et 2016 par l'ADEME avec le réseau de France Nature Environnement (FNE) pour témoigner et partager les expériences de mise en œuvre de plans de mobilités partout en France. Accompagnées ou financées par les directions régionales de l'ADEME, ces bonnes pratiques de mobilité sont des retours d'expériences utiles pour les entreprises, les zones d'activités, les administrations. Elles font l'objet des fiches recto-verso publiées sur le site Internet de l'ADEME :
 - **Auvergne-Rhône Alpes**
 - **Plan de déplacements inter-entreprises de Grenoble Presqu'île**
<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-inter-entreprises-grenoble-presquile>
L'association du Plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) de Grenoble Presqu'île/GIANT réunit autour d'un projet de PDIE des établissements de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'industrie implantés dans la Presqu'île de Grenoble. Elle représente 16 000 usagers, répartis en 16 structures, ayant chacune mis en place un Plan de déplacements entreprise (PDE). Créée en 2014, la mission de l'association est de réduire le trafic automobile de la Presqu'île, en mutualisant les différents PDE au moyen d'un plan inter-entreprises.
 - **Plan de déplacements inter-campus de Saint-Etienne**
<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-inter-campus-saint-etienne>
Regroupant 7 écoles, 20 000 étudiants et 2 000 salariés, le Plan de déplacements inter-campus de Saint-Etienne vise à améliorer l'accessibilité des établissements et réduire les coûts financiers et environnementaux des déplacements étudiants et salariés. Lancé en 2013, il s'appuie sur la réorganisation des horaires de bus, des tarifs préférentiels sur les abonnements de transports en commun, ou le développement du covoiturage.
 - **Bourgogne-Franche Comté**
 - **Plan de déplacements campus de l'Université de Bourgogne**
<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-campus-luniversite-bourgogne>
L'Université de Bourgogne, présente dans 6 villes de la région, regroupe 27 000 étudiants et 2 900 salariés. Un Plan de déplacements campus est lancé en 2013 afin d'améliorer l'utilisation des modes de transports alternatifs et l'accessibilité aux sites universitaires. Le PDC a permis de baisser l'usage de la voiture (-28% pour les étudiants et -12% pour les salariés) et d'augmenter la part d'usager de transports en commun (+11% pour les étudiants et +21% pour les salariés).

- **Bretagne**

- **Plan de déplacements entreprise d'Armor Lux à Quimper**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-entreprise-pde-armor-lux-a-quimper-29>

Armor Lux, entreprise basée à Quimper, emploie 400 salariés sur le territoire. Engagée à réduire son impact sur l'environnement, elle lance un Plan de déplacements entreprise en 2013, en partenariat avec Quimper communauté. De nombreuses mesures telles que l'usage du train pour les déplacements professionnels, le développement du covoiturage ou encore l'optimisation de la desserte de bus sont ainsi mises en place. L'entreprise est parvenue à réduire les émissions de CO2 liées à ses déplacements de 18%.

- **Plan de déplacements administration de Quimper Communauté**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-administration-pda-quimper-communaute-29>

Quimper Communauté a lancé en 2008 un Plan de déplacements administration dans le cadre de son Agenda 21. Il vise à développer des services de transports alternatifs à la voiture individuelle. Les actions du PDA sont consacrées à la rationalisation des déplacements domicile-travail, la prise en charge d'abonnements aux transports en commun ou encore la mise à disposition de véhicules de service moins carbonnés. Le PDA a permis de doubler le nombre d'usagers de transports publics, et d'introduire la pratique régulière du télétravail.

- **Plan de déplacements entreprise du Crédit Agricole Finistère**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-entreprise-credit-agricole-finistere>

Le Crédit Agricole du Finistère se préoccupe des impacts environnementaux de son activité au travers de la réalisation de son Bilan Carbone®, de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE, Projet FRed, Passerelle Solidarité, Autonomisation énergétique) et de ses services proposés (chèques labellisés PEFC, recyclage des cartes bancaires, carte « environnement » en matériau végétal, financement et expertise ENR). Les déplacements des salariés étaient déjà pris en compte dans le bilan carbone, et les actions, nombreuses, réalisées entre 2008 et 2016 ont permis de réduire les déplacements de près de 2 million de km par an et de diminuer de 33 % les émissions de gaz à effet de serre sur 3 bilan carbone (2008- 2011- 2014).

- **Grand Est**

- **Plan de déplacements inter-entreprises du Port Autonome de Strasbourg**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-inter-entreprises-pdie-port-autonome-strasbourg-peps-67>

La zone portuaire de Strasbourg, qui compte 320 entreprises et près de 10 000 salariés, a lancé dès 2009 une concertation autour des déplacements des salariés. Le Plan de déplacements inter-entreprises s'est appuyé sur une équipe d'animation dynamique - l'initiative ECO-PEPS - afin de promouvoir les modes alternatifs à la voiture. Lancé en 2012, le PDIE a permis d'installer 600 mètres de pistes cyclables et de sensiblement développer l'offre et la demande de covoiturage.

- **Plan de déplacements Interentreprises de l'Ecoparc Reims Sud**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-interentreprises-lecoparc-reims-sud-51>

L'Ecoparc Reims Sud est un vaste parc d'activités situé au sud de Reims, regroupant plus 600 entreprises et près de 13 000 salariés. Il regroupe les sites historiques du parc industriel de la Pompelle, le pôle technologique Farman et la ZAC Croix-Blandin, pour une superficie totale de 600 hectares. Les entreprises de la zone sont représentées par l'association ECORES, ou ECOparc REims Sud. Afin d'améliorer les conditions d'accessibilité du parc, ECORES s'engage en 2010 dans l'élaboration d'un Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE).

- **Plan de déplacements administration de la Ville de Metz**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-administration-ville-metz-57>

Ancien chef-lieu de Lorraine, Metz représente la troisième aire urbaine de la région Grand Est, après Strasbourg et Nancy. Depuis 2008, la Ville de Metz est engagée dans une démarche d'Agenda 21, qui consiste à construire et déployer un plan d'actions en faveur du développement durable à l'échelle du territoire. C'est dans ce cadre qu'elle lance en 2009 son Plan de déplacements administration (PDA), afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports et de montrer l'exemplarité de la commune.

- **Hauts-de-France**

- **Plan de déplacements entreprise Les Enchanteurs à Lille**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-entreprise-enchanteurs-a-lille-59>

Fondée en 1995 à Lille, l'agence « Les Enchanteurs » est une agence de conseil en marketing et communication, qui compte aujourd'hui une vingtaine de salariés. En 2006, elle s'engage dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), afin de limiter son impact

environnemental et d'améliorer son action sur le plan sociétal. L'élaboration d'un Plan de mobilité (PM) s'inscrit dans cette démarche.

- **Plan de déplacements de l'Université catholique de Lille**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-luniversite-catholique-lille>

L'Université catholique de Lille est la première université à avoir développé un Plan de déplacements campus dès 2006. Répartie sur 6 facultés, l'Université compte 22 000 étudiants, 1 200 salariés et 2 500 enseignants vacataires. Le PDC vise à améliorer l'accessibilité aux différents sites, limiter la pratique de la voiture solo et développer le recours aux modes doux. Le plan d'actions a permis d'opérer un report modal de 20% de la voiture vers les autres modes de transports, et de diminuer de 40% les émissions de CO2 liées aux déplacements.

- **Plan de déplacements inter-entreprises de Compiègne**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-inter-entreprises-compiegne>

L'Agglomération de la Région de Compiègne a lancé une réflexion sur les déplacements dès 2010, la Picardie étant l'un des territoires où les déplacements domicile-travail sont les plus longs. Le Plan de déplacements inter-entreprises est lancé en 2014 grâce au recrutement d'un Conseiller en mobilité par la collectivité. Les actions du PDIE concernent aujourd'hui 7 entreprises du territoire, et ont permis des actions concrètes telles que la création d'un service de location de vélos ou l'ajout d'arrêts de transports à la demande.

• **Ile-de-France**

- **Plan de déplacements inter-entreprises Plaine Saint-Denis**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-inter-entreprises-plaine-saint-denis>

La Plaine Saint-Denis, quartier d'affaires de Seine-Saint-Denis où sont implantées de grandes sociétés, draine un nombre important de travailleurs. Néanmoins, elle souffre de problèmes d'accessibilité. Depuis 2009, les Plans de déplacements Inter-Entreprises (PDIE) sont reconnus comme outils pertinents de prévention des risques routiers par la Caisse d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). La Plaine Saint-Denis est alors identifiée comme site d'expérimentation d'un PDIE innovant qui intégrerait la prévention du risque trajet et la sécurité au travail.

- **Plan de déplacements inter-entreprises Roissy Charles-de-Gaulle** *Réf ADEME n° 010289*

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-inter-entreprises-roissy-charles-gaulle>

En 2010, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Val d'Oise réalise un diagnostic mobilité de la plateforme aéroportuaire Roissy Charles de Gaulle. Ce diagnostic fait apparaître une voirie congestionnée et un usage des transports en commun relativement faible (15 %) du fait d'une offre inégalement répartie sur l'ensemble de la zone. Par ailleurs, le manque d'offre de transports publics la nuit pose problème puisqu'en moyenne 75 % des salariés de la plateforme travaillent en horaires décalés.

- **Plan de déplacements entreprise de la Banque de France à Paris**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-entreprise-banque-france-a-paris>

La Banque de France poursuit des objectifs de réduction de sa consommation d'énergie et de ses émissions de gaz à effet de serre. La prise de conscience de l'impact important des déplacements dans son Bilan carbone la pousse à réaliser un Plan de déplacements entreprise dès 2009. Des mesures telles que l'incitation à l'usage de modes de transports alternatifs, le développement de la visioconférence ou encore la réduction des déplacements professionnels permettent de réduire de 10% les émissions de CO2 liées aux déplacements.

• **Martinique**

- **Plan de déplacements inter-entreprises de la Zone d'Activités de l'Etang Z'abricots**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-inter-entreprises-zone-dactivites-letang-zabricots>

La Direction Régionale de l'ADEME en Martinique accompagne et soutient financièrement la mise en place de plans de mobilité sur le territoire. En 2012, elle a initié un Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) dans la zone d'activités de l'Etang Z'abricot, à Fort-de-France, pour en améliorer l'accessibilité.

• **Normandie**

- **Plan de déplacements entreprise du Centre François Baclesse**

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-entreprise-centre-francois-baclesse>

Le Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC) François Baclesse à Caen assure une mission de soins, de recherche et d'enseignement dans le domaine de la cancérologie. Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), il participe au service public hospitalier et emploie 915 salariés, dont 110 médecins et personnel scientifique.

- **Plan de déplacements administration de la Communauté d'agglomération des portes de l'Eure (CAPE) de Douains**
<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-administration-communaute-dagglomeration-portes-leure-cape-douains>

La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, composée de 41 communes, a lancé un Plan de déplacements administration à destination de ses agents en 2012. Ce PDA, réalisé dans l'objectif de mettre en œuvre le report modal, a également un enjeu pédagogique vis-à-vis des entreprises du territoire. Le PDA a permis d'informer les agents des différents modes de transports disponibles, et d'identifier les bonnes pratiques déjà en place afin de les diffuser.

- **Nouvelle Aquitaine**

- **Plan de déplacements administration du CHU de Bordeaux**
<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-administration-pda-chu-bordeaux>

Répartie sur 7 sites de la métropole bordelaise, le CHU de Bordeaux emploie près de 14 000 personnes. Un Plan de déplacements administration est lancé en 2009 afin de développer les modes de transports actifs et d'améliorer la qualité et la sécurité des déplacements. Grâce au PDA, on compte 17% d'automobilistes solo en moins, une hausse de 80% de la part modale du vélo, et un nombre d'utilisateurs des transports en commun multiplié par deux.

- **Occitanie**

- **Plan de déplacements entreprise de Thalès Alenia Space à Toulouse**
<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-entreprise-thales-alenia-space-a-toulouse-31>

Conscient des problèmes de circulation à Toulouse, Thalès Alenia Space a réalisé un travail de fond pour améliorer la mobilité de ses salariés et réduire les émissions de CO2 liées aux transports. Un Plan de déplacements entreprise est lancé en 2001 afin de proposer des alternatives à la voiture solo. Il concerne aujourd'hui 300 personnes et propose des solutions concrètes telles que le covoiturage, la densification de l'offre de transports en commun, le développement des modes actifs et le déploiement du télétravail.